



Plan de déneigement des Bons Villers

1. Introduction

Chaque hiver, la Belgique est confrontée à un nombre variable d'épisodes de neige et de verglas. Bien que totalement naturel et saisonnier, ces événements sont source de stress et d'embaras pour la mobilité de nos citoyens. La Commune des Bons Villers a décidé de vous expliquer le dispositif mis en place en cas d'événements neigeux et verglaçants. Il s'agit du Plan déneigement des Bons Villers. Nous espérons que cette transparence apportera les réponses à vos questions, et surtout, une bonne compréhension des possibilités et des limites de notre service.

Pour bien comprendre ce Plan, il faut connaître les caractéristiques de notre territoire. Il est traversé par 148 kilomètres de voiries :

- La Commune des Bons Villers gère 136 kilomètres de voiries ;
- La Région wallonne s'occupe de 12 kilomètres de voiries à savoir :
 - la Chaussée de Bruxelles, sur le tronçon de Frasnes-lez-Gosselies (N005), le contournement qui traverse notre commune (N5) et la N567 à Mellet (rue de Fleurus, rue E. Solvay et Avenue Stassart) ;
 - Elles sont gérées et déneigées par le Service Public de Wallonie (ancien MET), et ce sous sa responsabilité. En cas de problèmes sur ces routes, la Commune joue le rôle de relais vers Service Public de Wallonie.

Ce Plan consiste à coordonner toutes les mesures à prendre par la Commune et les citoyens lors d'un événement hivernal ! Pour la première fois, toutes ces mesures ont été rédigées, clarifiées et elles sont disponibles par tous.

2. Les services communaux

2.1. Les moyens communaux

La coordination du Plan de déneigement s'effectue par le responsable travaux, en concertation avec l'Echevin des Travaux :

- Equipements et moyens humains communaux :
 - Une équipe « camion trémie¹ » (avec 7 tonnes de sel) : 2 ouvriers (chauffeur et accompagnateur). A noter qu'entre octobre à avril, un service de garde hivernal nocturne est mis en place ;
 - Trois équipes tracteurs avec lames : 1 chauffeur par tracteur dont 1 avec trémie de 1,3 tonnes. Le tracteur permet de passer sur les voiries plus étroites ;

L'utilisation des lames ne peut cependant pas se faire dans tous les cas : les lames sont inutilisables lorsque la couche neigeuse n'atteint pas une certaine épaisseur. En effet, si nous « descendons » nos lames trop à ras de la voirie, nous risquons

¹ Entonnoir en forme de pyramide renversée qui permet de déverser une substance à traiter.

de les briser ou de dérouter le véhicule par un obstacle au sol comme une bouche d'égout, un ralentisseur, une épaisse plaque de glace...

- Deux équipes camionnettes (avec 0,5 tonne de sel) : 2 ouvriers par camionnette. Ces deux équipes s'occupent principalement de l'accès aux bâtiments communaux, aux écoles et aux lieux fréquentés (exemples : églises en cas d'enterrements) ;
 - Trois équipes « véhicules » : 2 ouvriers par véhicule, en soutien des autres équipes.
- Equipements et moyens humains externes :
 - Opérateur externe : un tracteur avec lame et trémie ;
 - Des agriculteurs : sur base d'une liste de contacts préétablie.

En fonction des conditions météorologiques, ces différentes équipes sont mises à disposition. Ainsi, en cas d'événements extrêmes, tous les membres du service des travaux sont employés au service de déneigement. Ils se relaient jours et nuits pour assurer, au mieux, votre sécurité et votre confort.

- Moyens matériels :
 - Sel : la Commune possède :
 - un stock de sel important (budget annuel de 9.500 € pour l'acquisition de sel de déneigement) ;
 - un contrat d'approvisionnement rapide en sel via un marché stock conclu avec un fournisseur reconnu. Ainsi, une pénurie éventuelle de sel semble écartée ;
 - Application météo professionnelle : Afin d'objectiver et de prévoir les sorties de nos équipes du service travaux, la Commune utilise l'application payante « MeteoGroup » qui permet grâce aux prévisions routières locales de planifier au mieux nos interventions. Cette application est gérée par notre responsable des Travaux qui décide ou non des sorties.

2.2. Les circuits communaux

Pour assurer le meilleur service possible, avec les moyens dont nous disposons, nous avons défini plusieurs priorités. Nous avons établi 4 circuits dont les rues se retrouvent ci-dessous :

- Le circuit jaune (ou circuit de prévention) : il reprend les passages « à risques » en vue d'un épisode de verglas. Il s'agit principalement de passages pavés, de côtes, de ronds-points et d'endroits sensibles (au vent, par exemple). Ce circuit dure 1h30.
- Le circuit vert : il reprend les voiries prioritaires, à savoir les rues empruntées par les bus, les entrées et les sorties de village, les accès aux bâtiments publics, les écoles et les lieux fréquentés. Cette liste a été faite de manière la plus objective possible par le responsable travaux sur base de l'expérience des différents épisodes hivernaux précédents. Ce circuit dure 3h30. Ceci explique pourquoi un camion qui est passé devant chez vous ne repassera peut-être pas avant plusieurs heures, et ce même s'il neige entre-temps. Attention, en

fonction des épisodes hivernaux, il arrive souvent qu'une fois le circuit vert terminé, il faille recommencer la même tournée ! Ce circuit est effectué par l'équipe « camion trémie » ;

- Le circuit bleu : il reprend le circuit vert auquel on ajoute les voiries secondaires. Ce circuit dure 6h30. Ce circuit est fait par l'équipe « camion trémie » et les trois équipes tracteurs avec lames. Ainsi, les 4 équipes motorisées se partagent le circuit.
- Le circuit rose : il reprend la totalité du réseau routier communal. Ce circuit n'est quasiment jamais fait (beaucoup de chemins de remembrements peu fréquentés) et dure 11h30 au total.

Le trajet de l'équipe « camion trémie » est vérifiable, en temps réel, par satellite. A la demande, nos services peuvent objectiver s'il y a eu passage ou pas. En effet, certaines personnes ne voient pas le camion alors qu'il est passé parfois à deux ou trois reprises. Les tracteurs ne sont pas équipés de ce dispositif.

La vitesse de nos véhicules et la quantité de sel épandu varient selon les conditions météorologiques. Plus le véhicule circule rapidement, moins il y aura de sel épandu (dispersion plus grande).

2.3. Nous contacter

Votre aide nous est précieuse lorsque certains d'entre vous nous informent, avec courtoisie, des endroits qui sont délicats ou qui nécessitent une intervention urgente. Nous vous en sommes reconnaissants car nous ne pouvons être partout et informés de tout. Votre appel, en ce sens, sera toujours le bienvenu et profitable à tous.

Le secrétariat du service Travaux est accessible pendant les heures d'ouverture du bureau au 071/858.116.

Notre service travaux est flexible ! En fonction des conditions météo sur le terrain, des boucles supplémentaires peuvent être réalisées en cours de circuit mais cette possibilité offerte par la Commune doit respecter certaines conditions :

- Les circuits prioritaires doivent être terminés ;
- La route en question doit avoir un minimum de passage routier : l'effet du sel sur une voirie ne fonctionne que si les roues des véhicules mélangent le sel avec la neige et/ou le verglas. Dès lors, salez une rue avec peu de charroi ne sert à rien ! A noter également que notre Commune essaye d'utiliser le sel de façon parcimonieuse pour 3 raisons :
 - Environnementales : Le sel, utilisé pour faire fondre la neige, se retrouve ensuite dans les sols et les eaux, ce qui bouleverse les écosystèmes ;
 - Dégâts des revêtements : le sel attaque les rues et peut former des nids de poule au printemps ;

- **Économiques** : la Commune réserve annuellement 9.500 € pour l'acquisition du sel ;
- La température du sol : au plus il gèle et au moins le sel est performant. C'est pourquoi, un pré-salage est effectué. Selon les spécialistes, sa performance est moindre à partir de -6°C.

3. Les conseils de circulation pour les citoyens

3.1. La prévoyance

Les épisodes hivernaux sont, généralement, prévus à l'avance par les différentes météo diffusées par les canaux classiques d'information (télévision, radio, presse, internet). Lorsque ces événements sont anticipés, il peut être judicieux de se demander si son déplacement est réellement nécessaire ou s'il ne peut pas être différé dans le temps (partir au travail plus tôt/tard ou faire du télétravail).

Si cela n'est pas possible, il est essentiel que votre véhicule soit en parfait état de fonctionner et qu'il ait été entretenu pour passer l'hiver sereinement.

3.2. Les pneus

Bien que non obligatoire en Belgique, les pneus hiver ou neige sont vivement recommandés lors de la période hivernale. Ces pneus neige sont d'ailleurs obligatoires dans nos pays voisins (Luxembourg et Allemagne). Ils sont composés d'une gomme plus tendre, prévue pour accrocher sur la neige... et pour que celle-ci n'y adhère pas. Lorsque la température est inférieure à 7°C, les pneus ordinaires commencent à perdre leur élasticité. La traction est alors réduite. Les pneus d'hiver, eux, conservent leur élasticité à des températures bien inférieures.

Plus le pneu s'use, plus la traction diminue. Il est donc déconseillé de conduire dans la neige avec des pneus dont la dégradation se rapproche du repère d'usure de la semelle.

Pour rouler sur la neige, la pression des pneumatiques doit être la même que celle préconisée par les constructeurs pour rouler sur autoroutes.

On ne confondra pas les pneus neige et les pneus cloutés. Ceux-ci sont conçus pour le verglas et sont inutiles sur neige. Il est strictement interdit de rouler avec des pneumatiques de ce type sur route faiblement ou pas enneigée.

3.3. La conduite

Le secret d'une conduite sûre sur la neige et les routes glissantes, c'est la prudence, la douceur, la souplesse et l'anticipation. Donc pas de coup de volant, d'accélération, d'embrayage, de frein !

La distance de freinage sur routes glissante est beaucoup plus longue. il faut donc fortement modérer sa vitesse et accroître considérablement la distance de sécurité, porter le regard dans la direction où l'on souhaite aller et anticiper.

Sur la neige, il vaut mieux démarrer en 2^{ème} en donnant le moins de gaz possible pour que les roues ne dérapent pas.

Si les roues bloquent au moment du freinage, la voiture va devenir incontrôlable. Il faut alors lâcher les freins et freiner par à-coups; le véhicule peut ainsi être contrôlé. Il ne faut pas utiliser cette technique lorsque la voiture est équipée d'un système ABS. Celui-ci empêche justement le blocage des roues et assure un contrôle permanent du véhicule.

On conseille d'écouter les radios autoroutières et les stations d'information locale. Avant votre départ, préparez soigneusement votre itinéraire !

3.4. Sur le parking

Lorsque vous mettez en stationnement votre véhicule sur un parking extérieur, assurez-vous de bien relever les essuie-glaces de manière à ce que les chutes de neige ne les cassent pas.

Pour ne pas avoir de problème de serrures ou de joints de portières gelées, il faut les graisser avec de la graisse silicone. Il faut garder chez soi (hors du véhicule !) une bombe de produit pour dégeler la serrure.

Lorsqu'on est bloqué sur un parking, il faut pousser la voiture en imprimant un mouvement de balancier pour que le véhicule sorte des ornières.

3.5. Bloqué sur la route

Si vous circulez sur des routes enneigées, il vous est conseillé d'avoir toujours dans votre véhicule de quoi vous nourrir, boire et vous couvrir (couverture) au cas où vous seriez bloqué. Il faut également disposer de suffisamment de carburant pour ne pas tomber en panne et pouvoir utiliser le chauffage du véhicule.

3.6. Les responsabilités de citoyens

En cas de chute de neige, il est de votre responsabilité de **dégager le trottoir** devant votre maison ou immeuble. En cas de verglas, répandez du sable ou du sel. Les propriétaires sont **personnellement responsables** de tout accident pouvant survenir.

Il est interdit de dépasser les engins de salage et de déneigement lorsqu'ils sont en action.

Les véhicules qui se stationnent sur la route, même partiellement, sont des obstacles au passage de nos lames. Dans certains cas, ils nous empêchent de déneiger l'un ou l'autre tronçon de rue.

Par le Collège,

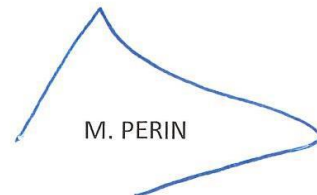
Le Directeur Général,



B. WALLEMACQ



Le Bourgmestre,



M. PERIN

Annexe : listes des rues par circuit

Circuit 0 (1h30)- Camion Trémie	
Ordre	Rues
1	Rue Sart Dames Avelines
2	Rond point contournement N5
3	Rond point Place de Frasnes
4	Rue Hoebeke
5	Rue Cadeau
6	Chemin de Frasnes
7	Rue Odoumont
8	Rue de la Chapelle
9	Rond point Place du Terminus
10	Rue du By

Circuit 1 (3h30)-Camion Trémie	
Ordre	Rues
1	Zonning de Frasnes lez Gosselies
2	Rue de Sart-Dames-Avelines (aller - retour) (partie 1)
3	Rue des Français
4	Rue Champ de la Chapelle
5	Rue François Givron
6	Rue Zéphirin flandre
7	Rue Henry Loriaux (partie 1)
8	Rue François Givron
9	Chaussée de Bruxelles
10	Rue Albert 1er
11	Rue Vanbeneden
12	Rue Delmotte
13	Rue Eugène Gilles (en partie)
14	Rue Henry Loriaux (partie 2)
15	Rue Hoebeke
16	Rue du Cadeau
17	Rue Hoebeke
18	Rue Commune
19	Chemin de Frasnes
20	Rue Hoebeke
21	Rue de l'Eglise
22	Rue de Bruxelles
23	Rue Sart-Haut
24	Rue de la Justice
25	Rue Moulin Charon
26	Rue Odoumont
27	Rue Sainte Anne
28	Rue de la Station
29	Rue Wattimez Haut
30	Rue Point du jour
31	Rue Wattimez Bas
32	Rue de la Station
33	Rue de Houtain (aller - retour)
34	Rue de la Station
35	Rue Sart-Haut
36	Rue de Bruxelles
37	Rue de l'Eglise
38	Rue Hoebeke
39	Rue reine Astrid

40	Rue Léopold II
41	Rue Vanbeneden
42	Rue reine Astrid
43	Rue Staumont (Aller - retour)
44	Place de Frasnes
45	Rue Jean Baptiste Loriaux
46	Rue de la Chapelle
47	Rue du Warchais (en partie)
48	Chemin du Brouhon
49	Rue Dominique Seret
50	Rue de la Chapelle
51	Rue du Tilleul
52	Rue Haute
53	Rue du Calvaire
54	Rue de Chassart (aller - retour)
55	Rue Alphonse Planche (en partie)
56	Rue Edmond Aubry
57	Rue Léon Burny
58	Rue Ernset Solvay
59	Rue des Combattants (en partie)
60	Rue Léon Mercier
61	Rue des 3 Arbres
62	Rue Ernset Solvay
63	Rue Alphonse Helsen
64	Rue D'en Dessous
65	Rue du By
66	Rue D'en Dessous
67	Chaussée de Bruxelles
68	Rue Pont-à-Migneloux
69	Rue Edouard Lacroix (aller - retour)
70	Rue de Gosselies
71	Rue Journeau (aller - retour) (en partie)
72	Rue de Taravisée
73	N5
74	Chaussée de Bruxelles
75	N5
76	Chaussée de Bruxelles à Frasnes-Lez-Gosselies
77	Rue de Sart-Dames-Avelines (partie 2)
78	Rue Uyttebroeck

Circuit 2-6h30-Camion trémie + 3 tracteurs	
Ordre	Rues
1	Zonning de Frasnes lez Gosselies
2	Rue de Sart-Dames-Avelines (aller - retour) (partie 1)
3	Rue des Français
4	Rue Champ de la Chapelle
5	Rue François Givron
6	Rue Zéphirin flandre
7	Rue Henry Loriaux (partie 1)
8	Rue François Givron
9	Chaussée de Bruxelles
10	Rue Albert 1er
11	Rue Vanbeneden
12	Rue Delmotte
13	Rue Eugène Gilles (en partie)
14	Rue Henry Loriaux (partie 2)
15	Rue Hoebeke
16	Rue du Cadeau
17	Rue Hoebeke
18	Rue Commune
19	Chemin de Frasnes
20	Rue Hoebeke
21	Rue de l'Eglise
22	Rue de Bruxelles
23	Rue Sart-Haut
24	Rue de la Justice
25	Rue Moulin Charon
26	Rue Odoumont
27	Rue Sainte Anne
28	Rue de la Station
29	Rue Wattimez Haut
30	Rue Point du jour
31	Rue Wattimez Bas
32	Rue de la Station
33	Rue de Houtain (aller - retour)
34	Rue de la Station
35	Rue Sart-Haut
36	Rue de Bruxelles
37	Rue de l'Eglise
38	Rue Hoebeke
39	Rue reine Astrid
40	Rue Léopold II

41	Rue Vanbeneden
42	Rue reine Astrid
43	Rue Staumont (Aller - retour)
44	Place de Frasnes
45	Rue Jean Baptiste Loriaux
46	Rue de la Chapelle
47	Rue du Warchais (en partie)
48	Chemin du Brouhon
49	Rue Dominique Seret
50	Rue de la Chapelle
51	Rue du Tilleul
52	Rue Haute
53	Rue du Calvaire
54	Rue de Chassart (aller - retour)
55	Rue Alphonse Planche (en partie)
56	Rue Edmond Aubry
57	Rue Léon Burny
58	Rue Ernset Solvay
59	Rue des Combattants (en partie)
60	Rue Léon Mercier
61	Rue des 3 Arbres
62	Rue Ernset Solvay
63	Rue Alphonse Helsen
64	Rue D'en Dessous
65	Rue du By
66	Rue D'en Dessous
67	Chaussée de Bruxelles
68	Rue Pont-à-Migneloux
69	Rue Edouard Lacroix (aller - retour)
70	Rue de Gosselies
71	Rue Journeau (aller - retour) (en partie)
72	Rue de Taravisée
73	N5
74	Chaussée de Bruxelles
75	N5
76	Chaussée de Bruxelles à Frasnes-Lez-Gosselies
77	Rue de Sart-Dames-Avelines (partie 2)
78	Cité Champ du Roux
79	Place des Combattants
80	Rue de l'Enclotre
81	Rue Sainte Anne
82	Rue Léopold II

83	Rue Willem Michaux
84	Rue Edouard Givron
85	Rue Eugène Gilles
86	Rue Blanchart
87	Place de Frasnés
88	Chemin du bois d'Arnelle
89	Rue de l'Escaille
90	Rue du Cadeau
91	Rue du Warchais
92	Rue Dominique Serret
93	Rue Gaston Boudin
94	Rue Champ du Monceau
95	Rue de la Couronne
96	chemin Bruart
97	Cité Mellet La Neuve
97	Rue des Combattants
98	Rue Saint Amand
99	Rue Rucquoy
100	Rue Herbert Hoover
101	Rue Lorette
102	Rue Brigade Piron
103	Rue Gaston Wautot
104	Rue de la Blanchisserie
105	Rue Saint Jean
106	Rue de Wayaux
107	Rue August Sottiaux
108	Chemin du Cerisier
109	Rue du Bragard
110	Rue des Près
111	Rue du Mitan
112	Rue Edouard Lacroix (en partie)
113	Rue de la Vallée
114	Rue François Givron
115	Rue Debienne (en partie)
116	Rue Marja
117	Rue Eugène Gilles
118	Cour Bauthier
119	Rue Drève de la Source
120	Rue Bringand
121	Rue du déporté
122	Rue Trichon
123	Rue Gode

124	Rue Bielle
125	Rue Vandendrisse
126	Rue du Petit Marais
127	Rue d'Egypte
128	Rue Commune
129	Chemin de Pierpont
130	Rue de la Chapelette
131	Hangar communal - ravitaillement
132	Rue Grand Blocus
133	Rue Questienne
134	Rue Révioux
135	Rue Sart Bas
136	Rue du Ry
137	Rue de la Fontaine
138	Rue du Berger
139	Rue Sart Haut (en partie)
140	Rue de la Baille
141	Rue du bouchon
142	Rue des Hayettes
143	Impasse Lannois
144	Rue Journeau

Circuit 3-11h30 Camion trémie + 3 tracteurs	
	Circuit 2 + Chemins de remembrement
Ordre	Chemin de remembrements
1	Chemin de Saucy
2	Chemin Royal
3	Chemin de la Mé
4	Chemin des Neufs Bonniers
5	Chemin des bœufs
6	Rue de la Couronne
7	Rue de St-Amand
8	Chemin des longues bornes
9	Chemin du Bois Beauloye
10	Chemin Bosquet Jeanloin
11	Rue de la Drève
12	Rue de Gosselies
13	Chemin des Prés de Fostys
14	Chemin des Prés de St Jean
15	Chemin du Champs de Vieux Bruxelles
16	Chemin du Moulin à Quoisie
17	Chemin Ferme du Grand Champ
18	Chemin de Nivelles
19	Chemin du Moulin Druet
20	Rue du Petit Marais
21	Chemin du Blocus
22	Chemin des Hayettes
23	Rue Sart Bas
24	Chemin de la Ferme Marcou
25	Chemin de Baisy
26	Rue Wattimez Haut
27	Rue du Cheneau
28	Rue Adolphe Debienne
29	Rue Marja
30	Rue de l'Encloître